

**PRÉFET DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de Chaulhac,**

**MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES PUBLICS**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2017179-0001 du 28 juin 2017, le projet de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable des Mizes dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Chaulhac est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Chaulhac du lundi 17 juillet 2017 au mercredi 16 août 2017 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Chaulhac – Le village – 48140 Chaulhac.

M. Michel BARRIERE, retraité de la Gendarmerie, a été désigné commissaire enquêteur.

Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Chaulhac aux dates suivantes :

- le lundi 17 juillet 2017 de 13 h à 16 h,
- le mercredi 2 août 2017 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 16 août 2017 de 14 h à 17 h

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Chaulhac aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Chaulhac - à l'attention de Monsieur Michel BARRIERE, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la commune de Chaulhac,
  - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie précitée.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Chaulhac ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,  
signé

Thierry OLIVIER